



## Casse suite à livraison sans signature

Par **mmdb**, le **16/03/2010** à **15:03**

Bonjour,

En janvier dernier, j'ai commandé sur internet un gaufrier qui m'a été livré quelques jours plus tard. Le jour de la livraison, j'étais absente et le livreur a tout simplement déposé le paquet sur ma terrasse et a signé le bon de livraison à ma place. Le soir, il m'envoie un SMS pour me demander si j'ai reçu le paquet, je réponds que oui. Mais le lendemain en déballant le paquet, je m'aperçois que le gaufrier a pris un choc, il est cassé.

J'appelle la société qui me l'a vendu et après maintes relances, j'apprends que le transporteur ne prend pas en charge le litige et que je peux être remboursée à titre exceptionnel uniquement si je renvoie le gaufrier à mes frais. J'ai déjà patienté longuement sur leur numéro (très) surtaxé sans aucune réponse...

Entre temps, le livreur m'appelle sur mon portable pour me faire du chantage à l'emploi: il sera licencié pour avoir signé à ma place si je maintiens ma plainte.

Comment avoir gain de cause dans ce litige?

Merci